



SCHNERSHEIM-AVENHEIM-KLEINFRANKENHEIM

SEANCE DU 25 mai 2020

La Séance s'est déroulée à huis clos (art. 2121-18 du CGCT)

Présents: Mme BOEHLER Denise, M. HECKMANN Vincent, Mme SCHOTER Eliane, M. GOETZ Norbert, Mme VAN LANDEGHEM Anne-Claire, Mme LEITZ Isabelle, M. ZAEPFFEL Vincent, M. ROECKEL Hervé, Mme SCHNEIDER Nathalie, M. VELTEN Hubert, Mme KRUG Elodie, M. SCHMITT Bruno, Mme LUX Sylvia, M. GRISNAUX Vivien, Mme BAUMER Françoise, M. BACH Pascal, Mme BOH Céline, M. PUJOL Thierry, Mme WALTER Marie-France.

N° 19 -2020 – Election du maire

Le 25 mai 2020, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme WALTER Marie-France, la plus âgée des membres du conseil.

Le conseil municipal, vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Une candidate s'est déclarée : Mme BOEHLER Denise

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	15
f. Majorité absolue	8

Mme BOEHLER Denise a obtenu 15 voix, ayant la majorité absolue, elle est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Mme BOEHLER Denise prend la présidence.

N° 20-2020 -CREATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Mme la Maire rappelle que la création du nombre de postes d'adjoints au maire relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

M. le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, la création de **4 postes d'adjoints au maire**.

Spécimen de signature :

1^{er} adjoint : M. HECKMANN Vincent	2^{ème} adjoint : Mme SCHOTTER Eliane
3^{ème} adjoint : M. GOETZ Norbert	4^{ème} adjoint : Mme VAN LANDEGHEM Anne-Claire

N° 21-2020 - ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE AVENHEIM

Il appartient au Conseil Municipal d'élire le Maire délégué de ses communes associées parmi ses membres.

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à cette élection au scrutin secret et à la majorité absolue, comme prévue aux articles L 2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Candidate : Mme LEITZ Isabelle

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :	19
Bulletins blancs :	4
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Mme LEITZ Isabelle a obtenu 15 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée maire déléguée de AVENHEIM et immédiatement installée dans ses fonctions.

N° 21-2020 - ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE KLEINFRANKENHEIM

Il appartient au Conseil Municipal d'élire le Maire délégué de ses communes associées parmi ses membres.

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à cette élection au scrutin secret et à la majorité absolue, comme prévue aux articles L 2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Candidat : M. ZAEPFFEL Vincent

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :	19
Bulletins blancs :	4
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

M. ZAEPFFEL Vincent a obtenu 15 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé maire délégué de KLEINFRANKENHEIM et immédiatement installé dans ses fonctions.